

- Aller au contenu
- Aller au menu
- Aller à la recherche

Voir le fil d'Ariane

1. Accueil
2. Démarches
3. Carte d'identité

Carte d'identité



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Agence nationale
des titres sécurisés**

Toutes les démarches en ligne avec l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) :

- Faire une première demande de carte d'identité
- Effectuer le renouvellement de votre carte d'identité
- Modifier l'état civil figurant sur votre carte d'identité
- Modifier l'adresse figurant sur votre carte d'identité

Être accompagné dans ses démarches

Vous devez prendre rendez-vous en mairie pour une demande ou un renouvellement de pièce d'identité ?

Si vous êtes pressés, vous partez en voyage, vous avez besoin en urgence de refaire votre passeport ou carte d'identité. Vous n'avez plus à naviguer sur les sites internet des différentes mairies ni à les appeler pour chercher un rendez-vous. **La plateforme de l'ANTS vous permet de trouver de manière rapide un rendez-vous à proximité en renseignant vos contraintes de temps, ou bien de distance :**

Trouvez un créneau disponible près de chez vous en quelques clics



Délai moyen de mise à disposition :

Le délai moyen de mise à disposition est le laps de temps nécessaire entre le dépôt du dossier complet de demande de titre et sa mise à disposition. Il inclut le délai de transport.

Au **14 novembre 2022**, le délai moyen* de mise à disposition des titres par le Centre d'Expertise et de Ressources Titres du Mans, est de :

- **36 jours** pour une carte d'identité ;

*Attention : cette information constitue un délai indicatif moyen de mise à disposition des titres qui ne peut être considéré comme un délai d'engagement de remise du titre, certains dossiers présentant des complexités particulières.

À savoir avant de se déplacer en mairie :

- Toutes les mairies reçoivent sur rendez-vous.
- Les usagers doivent impérativement se présenter avec des photographies en format papier.
- Le critère de la domiciliation pour présenter sa demande n'est plus pris en compte.
- Vous pouvez vous procurer les timbres fiscaux dans un bureau de tabac, au guichet d'un centre des finances publiques ou d'une trésorerie ou sur le site internet des impôts.

Pour plus d'informations sur vos droits

Liste des 32 mairies équipées du dispositif en Sarthe :

Allonnes	Ancinnes	Arnage
Ballon-Saint Mars	La Bazoge	Le Breil-sur-Mérize
Brûlon	Cérans-Foulletourte	Changé
La Chapelle Saint-Aubin	La Chartre-sur-le-Loir	Conlie
Coulaines	Ecommoy	La Ferté-Bernard
La Flèche	Fresnay-sur-Sarthe	Loué
Le Lude	Le Mans	Mamers
Marolles-les-Braults	Montfort-le-Gesnois	Montval-sur-Loir
Noyen-sur-Sarthe	Thorigné-sur-Dué	Sablé-sur-Sarthe
Saint-Calais	Savigné-l'Évêque	La Suze-sur-Sarthe
Vibraye		
En complément		

Prendre un rendez-vous

Consultez nos services disponibles sur rendez-vous

Horaires et coordonnées

Retrouvez les horaires et coordonnées de nos services

Les services de l'État

Vous pouvez saisir l'administration par voie électronique en adressant en ligne vos demandes d'information ou envoyer un dossier lié à une démarche administrative.

Accédez à la plateforme

Partager la page

- Partager sur Facebook
- Partager sur Twitter
- Partager sur LinkedIn
-
- Copier dans le presse-papier
-